

Compte administratif
1962 du B.A.S.

1963

Le Conseil approuve le compte administratif du B.A.S. Dépenses : niant -
Recettes : 1915.25, d'où un excédent de recettes de clôture de : 1915.25 frs -
Le Budget Supplémentaire présenté par le Maire est approuvé par la Commission des
se répartit de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>Déficit de clôture</u>
Section Ordinaire	41649,76	47343,47	5693,71	
Section Extraordinaire	401544,27	395865,83		5678,44
Totaux	443194,03	443209,30	5693,71	5678,44
Excédent Global			15,27	